

RAPPORT du Lieutenant PELLAT
Chevalier de la Légion d'Honneur

concernant les circonstances dans lesquelles
l'adjudant-chef Simon de la 7^{ème} Cie du 99^{ème}
R.I.A. s'est séparé du détachement du 99^{ème} R.I.A.
le 19 juin.

.....
.....

L'adjudant-chef Simon a rejoint le 9 juin 1940
vers 10h les isolés et les détachements de l'Armée
à Essises, sous le commandement du Colonel Meige,
Commandant le Service des Etapes de la VI^{ème} Armée.

Ce service a dirigé le mouvement des isolés et
des détachements jusqu'à Les Marchais (10 juin),
puis il a été impossible de retrouver ce Service aux
points de destination indiqués : Gien et Aubigny ou
nous nous sommes mis à la disposition du service des
Etapes de la VI^{ème} Armée. Ce service nous a dirigé
sur Presly. Les éléments rassemblés alors, étaient
en ce qui concerne le 99^{ème}, presque tous cyclistes,
-les éléments à pied ayant été vaincus par la fati-
gue au cours des étapes St-Martin-sur-Oanne-- Ville-
neuve-sur-Yonne et Villeneuve-sur-Yonne--Les Marchais.
L'adjudant-chef Simon était effectivement à pied, ainsi
que les muletiers avec leurs mulets et deux ou trois
isolés ayant rejoint tard dans la journée du 10 juin.

a Neuligny *19 juin*
Presly, le détachement cycliste a trouvé
l'Etat-Major du V^{ème} Corps d'Armée qui a donné comme
zone de rassemblement de la 20^{ème} D.I., la région de
Bourges -Issoudun.

Le Lieutenant Commandant le détachement a fait
apposer sur un platane de la place, une pancarte indi-
quant la direction suivie par le détachement cycliste.
Les muletiers qui ont pu rejoindre le détachement apr-
ès l'armistice ont vu cette pancarte.

Il était matériellement impossible à l'adjudant
chef Simon, blessé au pied depuis plusieurs jours,
d'accomplir, à pied l'étape que nous nous sommes imposés
de faire le 19 juin, à bicyclette, pour rejoindre
notre Division, à Saugy.

L'adjudant-chef Simon a constamment fourni les
efforts les plus méritoires pour rester grouper avec le
détachement du 99^{ème} R.I.A. placé sous mes ordres, moi-
même étant sous les ordres du directeur des étapes, le
Colonel Meige, alors que nous sommes restés sans ravitail-
lement depuis le 14 juin, et que le Service des Etapes
est resté introuvable, tant à Gien que par la suite.

L'adjudant-chef Simon appartenait à un détache-
ment constitué, du 9 juin au 19 juin, ce détachement
connu du Général d'Armée Touchon depuis Villiers-St-
Georges où il nous avait inspecté ne saurait faire sus-
pecter l'adjudant-chef Simon de désertion à l'intérieur
en temps de guerre.

Lezay le 15 juin 1942

Monsieur R. Pellar,
Instituteur

Lezay - Isère

à

Monsieur le Colonel

Commandant le 153^e R.-I. A.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai donné l'ordre, le 19 juin 1940 à Aubigny à l'adjudant-chef Simon de se rendre à ~~Lezay~~ Presly ^{direction de Verzon} où je savais trouver l'E.M. du VII^e C.A. capable de nous permettre de rejoindre les éléments de la 28^e D.I.

J'ai reçu là des indications assez générales indiquant comme zone de rassemblement de la 28^e D.I. Bourges - Issoudun. J'ai fait apposer sur un plateau de la place de Presly la direction de Bourges pour tous les éléments du 99^e R.-I. A. qui passeraient là. Les muletiers qui avaient à Aubigny reçu le même ordre que l'adjudant-chef Simon ont vu cette pancarte et ont suivi ses indications.

L'adjudant-chef Simon, blessé au pied depuis plusieurs jours, ne pouvant être tenu pour responsable de n'avoir pu exécuter un ordre qu'il a pu malgré toutes les précautions prises ne pas voir.

Il a constamment fait preuve pendant

la retraite de dévouement et ses efforts pour rester
groupé avec le détachement que je commandais sont
des plus méritoires. Mais une citation ne saurait juger de la conduite pendant la seule
retraite et je ne m'estime pas qualifié pour rédiger
une citation concernant ce sous-officier pendant
la campagne 29-40, n'ayant pas été son
chef pendant la campagne 29-40.

Le sous-lieutenant Louis du 99^e R.I.A
ou le sous-lieutenant Pérozy du même régiment
placés entre l'Aisne et le canal avec les éléments
commandés par l'adjudant-chef Simon pourraient
plus judicieusement juger de sa conduite.